



Resiliation d'une assurance professionnelle

Par Visiteur

Bonjour

Nous avons un contrat assurance professionnelle pour notre profession de diagnostiqueur immobilier depuis la création de notre société en 2006 auprès AIG via un cabinet d'assurance Cabinet Besse.

Lors de la création de notre société très peu d'assureur proposait cette assurance mais depuis peu toutes les assurances se sont mis à la proposer dont notre assurance qui maintenant la propose à 1/3 du prix de notre cotisation actuelle.

Comment peut t'on résilier notre assurance pro chez eux alors que l'échéance était en août et que nous n'avons reçu aucun courrier de reconduction de leur part.

Cordialement

Par Visiteur

Chère madame,

Nous avons un contrat assurance professionnelle pour notre profession de diagnostiqueur immobilier depuis la création de notre société en 2006 auprès AIG via un cabinet d'assurance Cabinet Besse.

Lors de la création de notre société très peu d'assureur proposait cette assurance mais depuis peu toutes les assurances se sont mis à la proposer dont notre assurance qui maintenant la propose à 1/3 du prix de notre cotisation actuelle.

Comment peut t'on résilier notre assurance pro chez eux alors que l'échéance était en août et que nous n'avons reçu aucun courrier de reconduction de leur part.

La loi châtel qui prévoit l'obligation pour les assurances, de prévenir les assurés chaque année de la reconduction de leur contrat d'assurance et de la possibilité de le résilier ne s'applique malheureusement pas aux professionnels.

Vous devez donc regarder dans votre contrat d'assurance la date d'échéance, c'est à dire la date de préavis, afin de résilier le contrat d'une manière effective au mois d'aout de l'année prochaine.

Généralement ce préavis est de deux à trois mois.

Très cordialement.